

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2022

DELIBERATION N° 2022-07-099-DVCS

Nomenclature : 7.10

OBJET : CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE AVEC ÉCLAIRAGE: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FOND D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 6 juillet 2022
 Pour extrait certifié
 conforme.

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de la publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

06/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA,, Mme BAULON, M. GARANS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

| | | |
|--------------|---------------|-----------------|
| Mme NOGARO | procuration à | M. PERRET |
| M. GONZALES | procuration à | M. MABILLET |
| M. SAUBIETTE | procuration à | M. DOMET |
| M. MIREMONT | procuration à | Mme ORDUNA |
| M. COUTIER | procuration à | Mme SAINT-AUBIN |
| Mme LALANNE | procuration à | Mme LE GALL |
| M. HERVELIN | procuration à | Mme DUFAU |
| Mme DACHARRY | procuration à | M. LATAILLADE |

ABSENT EXCUSÉ

M. LECERF

SECRETÉAIRE DE SEANCE : M. PERRET

| | |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents | 24 |
| Nombre de pouvoirs | 8 |
| Nombre de votants | 32 |

La Ville de Tarnos souhaite enrichir ses installations sportives d'un terrain de football synthétique avec éclairage. Ce projet verra le jour sur l'actuel terrain engazonné du stade Vincent Mabillet, idéalement placé en entrée nord du centre ville et de sa dynamique démographique, près de la ligne 2 du Trambus et dans un bel espace arboré.



Suite à une étude plus approfondie du projet et à la réception de nouveaux devis, il convient de réajuster le plan de financement dans le cadre de la demande de subvention Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) auprès de la Fédération Française de Football (FFF).

Le nouveau plan de financement de ce projet est joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29.

Considérant le projet de terrain synthétique au sein du stade Vincent Mabillet

DELIBERE

SOLLICITE une subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur du montant le plus élevé possible

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr